



REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Art 1 : L'association les Pistons de la Glane, la municipalité de Saint Brice sur Vienne avec la participation de la communauté de commune Vienne / Glane, le Conseil Régional et des municipalités traversées ainsi que les commerçants et artisans locaux organisent le dimanche 25 septembre 2011, le huitième rassemblement autos, motos, camions de collection et d'exception.

Art 2 : Cette manifestation a pour but la rencontre entre passionnés, la convivialité et la joie de vivre, l'échange d'idées ou de conseils, le plaisir de partager sa passion.

Art 3 : Cette manifestation se déroulera sur le site de Chambéry à Saint Brice en Haute-Vienne, pour l'exposition des véhicules et sur les routes ouvertes à la circulation pour les balades. Les participants devront donc respecter scrupuleusement les points suivants :

- 1) Le respect du code de la route
- 2) la tenue physique et morale sur le site
- 3) le respect du site et des lieux utilisés (sanitaires, espaces verts...)
- 4) le respect des règles de l'organisation et de la sécurité de la manifestation

Art 4 : Chaque véhicule devra être en règle et équipé des éléments de sécurité obligatoires et facultativement d'un minimum d'outils et de pièces afin de pourvoir au dépannage rapide.

Art 5 : Le parcours touristique devra se dérouler de la manière suivante :
Suivre la première voiture sans jamais la dépasser, faire attention aux motards qui font partie de l'organisation (en fluo) ne jamais s'arrêter pour aller voir la famille et pour le jeu le coup de fil à un ami est interdit !! .

Art 6 : Les jeux sur place devront être effectués dans la convivialité et le respect des règles. Pour les jeux, chaque enfant (ou groupe d'enfants) devra impérativement être accompagné d'un adulte. (Les pistons de la glane déclineront toutes responsabilités en cas d'incidents).

Art 7 : Le nombre de véhicules sera fixé à 180 maxi.

Art 8 : le fait de participer à la manifestation du 25 septembre 2011, donne le droit à l'association des Pistons de la Glane d'utiliser les vidéos ainsi que les photos pouvant être prises pendant cette journée

Dans le cas ou vous ne seriez pas d'accord avec cet article 8 vous ne pourrez pas participer et nous vous demandons de sortir de l'enceinte de Chambéry

Art 9 : Pendant toute la journée, nous vous demandons de bien vouloir surveiller votre propre véhicule et celui du voisin cela pour éviter tout vol (bouchon de valves), détériorations, rayures...

Art 10 : pour cette huitième édition 40^{ème} anniversaire R15/R17, toute consommation de produit illicite est formellement interdite sous peine de poursuite judiciaire! Article L3421-1 du code de la santé publique, **par contre, le vélo de secours est fortement conseillé si vous avez une Renault 15 ou 17**

Art 11 : Tout participant ou groupe de personnes commettant une faute à l'encontre de ce règlement (attitude ou comportement) ou du non respect du code de la route, se verra exclu. Pour le plaisir de tous et de chacun, il est fortement conseillé de respecter le présent règlement.

Merci à tous de votre compréhension et bonne manifestation
L'équipe d'organisation des Pistons de la Glane